

Permis de feu

pour travaux par points chauds

Permis valable du au

Nom et fonction du donneur d'ordre

Ordre de travail

Type de travail Soudage Tronçonnage Découpage Meulage Autre (à préciser)

Matériels utilisés : Poste à souder Chalumeau Laser Tronçonneuse Autre (à préciser)

Risques particuliers: Zone ATEX Produits Procédés Stockages Autre (à préciser)

Mises en sécurité réalisées Evacuation des substances combustibles Délimitation de la zone d'intervention
 Protection des objets n'ayant pu être déplacés Consignation (énergie, flux de liquide ...) Vidange, nettoyage,
 Dégazage (tuyauterie, cuve, citerne...) Isolation des tuyauteries Démontage de tuyauterie
 Colmatage des interstices Fermeture (appareil, caniveaux, fosses ...) Isolation de la boucle de détection
 Isolation du système d'extinction
 Autre (à préciser)

Moyens de prévention mis en place : Barrières ou panneaux de protection Bâches ignifugées Eau sable
 Autre (à préciser)

Moyens de lutte contre l'incendie couvrant la zone des travaux RIA Lance à incendie Extincteurs
 Autre (à préciser)

Extincteurs supplémentaires spécialement dédiés aux travaux par points chauds (nombre et type)

Nom du ou des opérateur (et société) réalisant le travail
Nom de l'agent chargé de la surveillance

Avant de commencer le travail par points chauds lire les CONSIGNES DE SECURITE

**En cas d'incident, d'accident ou d'incendie,
prévenir immédiatement**

Visas

Donneur d'ordre

Opérateur (s) réalisant le travail

Agent chargé de la surveillance

Consignes de sécurité

Avant

**le travail par points chauds
et avant toute reprise de travail**

**Vérifiez que les mesures de sécurité définies
dans le PERMIS de FEU sont bien prises.**

Vérifiez le bon état de vos appareils.

Pendant

Surveillez les projections incandescentes et leurs points de chute .

**Déposez les objets chauffés uniquement sur des supports
ne craignant pas la chaleur et ne risquant pas de la propager.**

**Si les conditions de sécurité changent en cours de travail,
cessez immédiatement le travail par points chauds**

PDF Interactif
Version de présentation

Après

**Prévenez de la fin de vos travaux pour la remise en service éventuelle
de la détection automatique ou de l'extinction automatique.**

**Inspectez votre lieu de travail, les locaux adjacents et les environs
du lieu de travail pouvant être concernés par la projection d'étincelles
ou les transferts de chaleur.**

**Ne quittez votre lieu de travail qu'après vous être assuré
qu'une surveillance sera bien effectuée pendant deux heures au moins
après la fin de vos travaux.**

Sinon, restez sur place et assurez la surveillance .



**En cas d'incident, d'accident
ou d'incendie
prévenez immédiatement**

